

## DISSOLUTION ANTICIPEE D'UNE SOCIETE

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le **formulaire M 2 Agricole**, dûment rempli et signé sur les trois feuillets ;

*Pièces justificatives pour la société :*

- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la dissolution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date d'envoi ;
- 2 exemplaires du procès verbal** enregistrés de la décision auprès du Centre des Impôts, désignant le ou les liquidateurs ;
- 1 copie du procès verbal** de dissolution de la société, pour la MSA ;

*Pièces justificatives pour le liquidateur si celui-ci est différent du gérant :*

- une copie de la carte d'identité** ou **du passeport** du liquidateur, accompagnée d'une déclaration de l'intéressé faisant connaître sa filiation ;
- un extrait de l'immatriculation au RCS** datant de moins de 3 mois pour les gérants personnes morales (SCEA) ;
- une attestation sur l'honneur** relative à **l'absence de condamnation** ou de sanction ;

*Autres pièces :*

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;
- un chèque de 197,48 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce